

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 30/09/2024
Et
Publication ou notification du :
30/09/2024

L'an 2024, le 27 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Invité : M. ROCHE Jean-Paul, Président de la CCPS

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2024-33 – Choix de l'entreprise pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'alimentation en eau potable de la commune

Le projet consiste à procéder à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable de la commune. La date limite de remise des offres a été fixée au 2 septembre 2024 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 27 septembre 2024 à 19h00 pour l'analyse des offres, suite à la réception du rapport d'analyse effectué par le Département du Loiret.

Quatre offres ont été déclarées recevables lors de l'ouverture des plis.

Les 4 offres sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Note valeur technique /20	Note prix de prestation /20	Note finale /20
SAS IMPULSE	94 500 €	10,8	5,5	16,3
IRH INGENIEUR CONSEIL	64 975 €	10,2	8,0	18,2
HADES	81 550 €	10,2	6,4	16,6
CABINET MERLIN	73 780 €	10,8	7,0	17,8

Monsieur le Maire propose de signer le marché avec le Cabinet IRH INGENIEUR CONSEIL / ANTEA FRANCE pour un montant de 64 975,00 €HT soit **77 970,00 €TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité 14 voix Pour et 1 abstention** :

- **APPROUVE** le choix du Cabinet IRH INGENIEUR CONSEIL / ANTEA FRANCE pour un montant de 64 975,00 €HT soit **77 970,00 €TTC**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/09/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

